

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **50, avenue Elmwood** et portant sur l'objet suivant :

- Le projet vise un agrandissement qui nécessite l'approbation d'une demande de dérogation mineure concernant la couverture au sol. La couverture au sol maximale prescrite à la grille d'usage pour la zone RA-17 est de 35 %. La couverture au sol actuelle est de 36.42 %, le projet propose une couverture au sol de 36.26 %, soit 1,26 % de plus que la couverture maximale autorisée dans la zone RA-17 et ce, malgré ce que prévoit l'article 7.12 du Règlement de zonage (1177)

L'immeuble est situé dans la zone RA-17 du *Règlement de zonage* (1177). L'immeuble en question est localisé sur la carte ci-bas.



2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 7 mai 2024** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction de la gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets au 514 495-6234.

Montréal, le 16 avril 2024

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate